



Mi temps annualisé refusé, le rectorat recule, des personnels gagnent leurs recours !

Le 19 Mai dernier, tou.t.es les collègues qui avaient reçu un avis favorable à leurs demandes de temps partiels annualisés, ont reçu un mail leur annonçant que cette modalité était refusée par nécessité de service. Depuis, nous avons été reçus en audience pour contester cette mesure inique et accompagné les collègues pour faire un recours gracieux et saisir la CAPA.

Victoire ! Des collègues viennent d'être informé-es qu'elles et ils avaient gagné leur recours. Un nouvel arrêté sera envoyé les prochains jours. Un soulagement qui indique que lorsqu'on se défend avec le syndicat, on peut gagner !

Autre bonne nouvelle, des collègues qui s'étaient vu refuser leur congé formation pour l'année, après avoir été accompagné-es syndicalement ont gagné leur recours.

Pour la CGT, cette situation est la preuve que face à des décisions injustes et injustifiées, quand on s'organise, quand on se défend, on peut gagner !

Enfin, la CGT exige la ré-embauche des centaines de contractuels qui ont reçu un avis de non-renouvellement. Nous dénonçons ce plan social qui ne dit pas son nom. C'est pourquoi nous serons reçus en audience avec l'intersyndicale ce vendredi 6 juin.

**La CGT, une force à vos cotés
Ne rester pas isolé-es, rejoignez la CGT**